

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Aurélie VERGIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSET

**Absents** : MM. Serge LEMONNIER, Yann LECUYER

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation** : 8 septembre 2021

**Date d'affichage** : 21 septembre 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

**Délib. n°2021-056 : St-Lô Agglo - pacte fiscal et financier 2021-2026**

En ce début de mandat, Saint-Lô Agglo s'est dotée, par délibération du 21/06/2021, d'un document cadre appelé « *pacte financier et fiscal* » afin d'identifier les liens d'interdépendance financière entre elle et les communes membres.

Le pacte financier et fiscal est en quelque sorte le pendant financier du pacte de gouvernance de l'Agglo, qui a été examiné en conseil municipal le 18 mars dernier.

Il comporte 3 axes :

**1) Rationaliser les compétences communautaires et clarifier les engagements financiers**

- Modification statutaire : réduction du champ de la compétence Sport (vu en conseil municipal le 20/05/2021)
- Fonds de concours d'investissement de la commune = 30 % du coût HT des gros travaux ou opérations de renouvellement sur des équipements sportifs d'intérêt communautaire, plafonné à 40 % du reste à charge (HT). Exemples : gymnase, terrains sportifs...
- Accompagnement des communes récupérant des installations/équipements d'intérêt communal : forfait d'entretien annuel versé à la commune

**2) Fixer un cap pour les ressources communautaires**

- Hausse de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) + 4,8 %
- Aucune augmentation de la fiscalité locale (TH, TFB, TFNB) sur la durée du pacte

### 3) Mettre en œuvre de nouvelles mutualisations

- Contrats Agglo-communes : aide financière de l'Agglo = 50 €/hab pour les communes > 500 hab, soit 210 000 € environ pour Condé-sur-Vire. Limitée à 3 projets par contrat sur le reste du mandat (2021-2026). Il s'agit de financer des projets communaux.
- Création d'offres d'achats groupés
- Maintien du partage du FPIC : 60 % Agglo / 40 % communes
- Maintien du reversement de la taxe d'aménagement communale sur les zones d'activité (ex. ZA Fauquetière)
- Partage de la croissance future de la TFB sur les zones d'activités (à compter de 2022) : 50 % Agglo / 50 % communes

**Le Conseil municipal prend acte de la communication du pacte financier et fiscal de Saint-Lô Agglo pour la période 2021-2026.**

**Le présent document n'appelle pas de vote de la part du Conseil municipal.**

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

